

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 juin 2018

**Rapporteur :
Madame Anne-Marie
STENOU**

N° 41

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 05/07/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/07/2018 (accusé de réception du 04/07/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Convention d'habilitation informatique avec la CAF pour la mise à jour des informations petite enfance sur le site 'mon-enfant.fr'

Signature d'une convention d'habilitation entre la ville et la Caf du Finistère autorisant la mise à jour des informations concernant les structures de la petite enfance sur le site de la Caf « mon-enfant.fr »

Pour faciliter les recherches des familles en matière d'accueil d'enfants, la Cnaf a créé le site « mon-enfant.fr ». Ce site permet, entre autre, aux familles de disposer d'une information complète en matière de mode d'accueil.

La signature d'une convention d'habilitation informatique entre la Caf et la ville permettra la mise à jour des formations concernant les structures petite enfance de la ville sur le site monenfant.fr par les personnes désignées. La présente convention a pour but de formaliser entre la ville de Quimper et la Caf les obligations réciproques. Sa durée est d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer la convention d'habilitation informatique entre la ville de Quimper et la caisse d'allocations familiales du Finistère pour la mise à jour du site monenfant.fr.